Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20260225-18BIS_2026-DE

Mairie · Ti-kêr
Langonnet • Langoned

COMMUNE DE LANGONNET – 56630

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 FEVRIER 2026

Délibération n° 18/2026

Objet : Vente d'un terrain communal à Villeneuve-du-bois

Nombre de conseillers
En exercice:19
Présents: 16
Votants : 17

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq février, le Conseil municipal de la Commune de LANGONNET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Culturel, sous la présidence de Madame Françoise GUILLERM.

Date de convocation du Conseil municipal : le dix-sept février deux mille vingt-six.

Présents : Françoise GUILLERM, Yvon LE BOURHIS, Karine LE COURANT, Philippe MAINGUY, Marie-Françoise HUGOT-LE GUELLEC, Gaël BOËDEC, Maurice COZIC, Glenna COUTELLER, Christophe LE MERLEC, Joëlle POULICHET, Daniel LE JOLY, Martine LE GRENCIBRARIO, Goulven LE CRAS, Séverine JAOUEN, Sabine MARANGONI, Marion LE JORT

Représentés : Pierre FERREC (pouvoir Philippe MAINGUY)

Marion LE JORT a été désignée secrétaire de séance.

Madame la Maire expose :

Par délibération 14 décembre 2022, le Conseil municipal de LANGONNET a décidé de soumettre aux formalités d'enquête publique l'aliénation d'une partie du chemin rural n° 123 au lieu-dit de Villeneuve du Bois, à la demande de Mme Alexandra TARDITO domiciliée Villeneuve du Bois.

La portion de chemin visée est d'une surface d'environ 80 m². Cette demande est motivée en vue de régulariser une construction et de permettre l'isolation thermique de l'habitation par l'extérieur.

Un accord est intervenu entre l'acquéreur et la Commune compte tenu de la surface de la parcelle au prix de cession de 1€/m². En sus, les frais d'enquête publique, à savoir les frais de publicité et les honoraires de la commissaire enquêtrice seront avancés par la Mairie et répercutés en cas de vente sur le prix du terrain. Par ailleurs, les frais de géomètre, d'acte notarié, de mutation et d'enquête de publicité foncière demeurent à la charge des acquéreurs.

La demande a été soumise à enquête publique du 29 septembre au 13 octobre 2023, et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au dossier.

Vu le plan de bornage contradictoire réalisé par Le Bihan & associés, géomètres experts, délimitant la parcelle ZB n°99 d'une contenance de 99 ca, annexé à la délibération,

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20260225-18BIS_2026-DE

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Constater la désaffection effective de la parcelle concernée et de prononcer son déclassement et son intégration au domaine privé communal ;
- D'émettre un avis favorable à la demande d'acquisition formulée par Mme Tardito, à Villeneuve-du-Bois ;
- De Fixer le prix de vente à 1 € le m² ;
- De décider que tous les frais relatifs à cette cession seront à la charge du pétitionnaire (géomètre, notaire…)
- D'autoriser la Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette cession ;

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions.

Pour copie conforme, la Maire,

Françoise GUILLERM

